







Paris, le 20 mars 2019



CHEMINOT-E-S RETRAITÉ-E-S, LE 11 AVRIL, NOUS AGIRONS ENSEMBLE!

POUR L'AUGMENTATION DES PENSIONS

Le Président Macron vole les retraités :

Année	Augmentation des pensions	Augmentation des prix	Ecart pour une pension à 1500 €	Augmentation de la CSG à 8,3%
2017	0,21 %	1 %	- 142 € / an	/
2018	0,6 %	1,6 %	- 180 € / an	-306€
2019	0,3 %	1,3 %	- 180 € / an	-306€
2020	0,3 % prévu	?	?	?
Total des ponctions sur 3 ans :			- 502 €	- 612 €

Des ponctions pour quel résultat?

- Le chômage ne baisse pas et les inégalités explosent ;
- L'exonération (qui reste à concrétiser) de la taxe d'habitation, ne compensera pas ces pertes de pouvoir d'achat et, de plus, dégradera de manière importante le financement des services publics de proximité;
- De plus en plus de retraités sont contraints de réduire leurs achats quotidiens (alimentation, habillement, carburant, chauffage...) et renoncent aux soins...

C'est pourquoi, la CGT, l'UNSA, SUD-Rail et la CFDT revendiquent notamment :

- L'augmentation des salaires et pensions (avec un rattrapage immédiat de 300 € pour les retraités) ;
- Une fiscalité plus juste ;
- Des moyens pour la santé et la perte d'autonomie.

POUR LA DÉFENSE DU RÉGIME SPÉCIAL

Qui s'appuie à la fois sur :

- La CPR qui sert les droits aux cheminots actifs et retraités et leurs familles, en matière de Retraite et de Maladie (Prévoyance);
- La SNCF qui met en œuvre l'Action Sociale actifs-retraités (au travers du FASS), la médecine de soins (au travers des cabinets médicaux) et du maintien de salaire pour les actifs...

Sans cesse remis en cause avec :

- Les différentes réformes des retraites (avec le recul de l'ouverture des droits et l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein);
- Les LFSS, dont celle de 2019 qui supprime les prestations différentielles d'hospitalisation et de décès, et réduit de 28 à 24 ans l'âge de maintien de la qualité d'ayants droit pour les enfants poursuivant leurs études;
- La baisse de la contribution de la SNCF au FASS, la vente des EHPAD, la gestion des prestations familiales par les CAF...

Menacé dans son existence par la loi sur le ferroviaire de juillet 2018 :

- Qui met fin à l'embauche au Statut ;
- Qui impose l'ouverture à la concurrence des trafics Voyageurs et le transfert des personnels dans les entreprises privées.

D'où l'exigence des Fédérations Syndicales de cheminots CGT, UNSA, SUD-Rail et CFDT, de mesures empêchant la fermeture du régime, le maintien des droits et le financement actuel du régime spécial des cheminots.

POUR UNE CAISSE AU SERVICE DES AFFILIÉS

- En laissant le choix aux affiliés de recevoir les informations de la Caisse soit en support Papier, soit dans un espace personnel du site internet de la CPR;
- En développant un réseau d'antennes et de permanences de la Caisse sur tous les bassins d'emploi ferroviaires;
- En réduisant le temps d'attente lors des appels téléphoniques.

LE 11 AVRIL 2019, NOUS EXIGERONS :

- Une augmentation immédiate des pensions directes et de réversion ;
- Le rattrapage des 6 années de quasi-gel des pensions ;
- La suppression des mesures fiscales (hausse de la CSG, ½ part fiscale...);
- Une prise en charge de la perte d'autonomie (par la SECU) ;
- Le maintien du régime spécial des cheminots et l'amélioration des droits servis par ce Régime.